

<Un candidat du FN a supervisé la collaboration de Lafarge avec Daech en Syrie Médiapart

3 mai 2017 Par [Fabrice Arfi](#), [Michel Deléan](#) et Julien Antoine

L'un des dirigeants du groupe Lafarge qui a supervisé le marchandage financier avec l'État islamique, permettant au géant du ciment de poursuivre son activité en Syrie en 2013 et 2014, est un fervent soutien de Marine Le Pen, dont il a défendu les couleurs lors des dernières municipales à Paris.

•  
C'est une information dont Marine Le Pen, qui a promis de lutter impitoyablement contre le terrorisme islamiste si elle était élue dimanche prochain à la tête de l'État, se serait sans doute passée dans l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle. L'un des dirigeants du groupe Lafarge qui a supervisé des négociations secrètes avec l'État islamique, afin que le géant mondial du ciment poursuive son *business* en pleine guerre syrienne, est un fervent soutien de la cheffe de file du Front national (FN). Il fut notamment l'un de ses candidats lors des dernières élections municipales à Paris.

Son nom : Jean-Claude Veillard. Il est l'actuel directeur de la sûreté du groupe franco-suisse Lafarge/Holcim. Plusieurs documents et témoignages obtenus par Médiapart démontrent aujourd'hui son implication dans le dossier syrien et sa parfaite connaissance des tractations qui ont eu cours, en 2013 et 2014, entre la multinationale et l'État islamique (EI), auteur d'une vague d'attentats sans précédent en France en 2015.

Exemple de laissez-passer émis en 2014 par l'État islamique au profit des employés de Lafarge. © DR

Cette collaboration avait abouti à divers appuis financiers de Lafarge en faveur du groupe terroriste : achat de pétrole, dont la production était contrôlée par l'EI, fourniture de camions de ciment et paiement d'une taxe pour assurer le passage et la sécurité des employés de l'entreprise en Syrie (*voir ci-contre*).

Mis au jour par le quotidien [Le Monde](#) et la lettre spécialisée [Intelligence Online](#), les faits ont provoqué le dépôt d'une plainte pénale, le 15 novembre 2016, par l'ONG française Sherpa et le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'homme (ECCHR), basé à Berlin, pour « *financement d'entreprise terroriste* », « *complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité* », « *mise en danger délibérée d'autrui* », « *exploitation abusive du travail d'autrui* », « *négligence* » et « *recel* ».

Un juge d'instruction parisien est en train d'être désigné et une enquête devrait être bientôt formellement lancée, selon des sources judiciaires. Elle s'ajoutera à celle déjà ouverte depuis octobre 2016 à l'initiative du ministère de l'économie et des finances